

Conseil d'Administration du 09 juin 2010
Compte rendu

Présents :

Le Président :	Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV :	Guy AMSELLEM
La Directrice adjointe :	Sandrine SARTORI
Collège des enseignants :	Jacqueline ANCELOT, Anne D'ORAZIO, Albert-Gilles COHEN, Gérald GRIBE, Jean HARARI, Chris YOUNES
Collège des administratifs :	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI
Collège des étudiants :	Agathe DULIN, Jihad EL OBBADI, Amanda SOULANGES, Charlie FANNIERE
Personnalités extérieures :	Francine DEMICHEL, Maxime GERAUT, Pierre PAULOT
Excusés :	Christian MUSCHALEK, Bernard LANDAU
Absents :	Houda BENDIB, Billette ODOUNHARO, Mathias FRIEDMAN, Eric HAZAN, Bernard LANDAU, Stan NEUMANN
Invité(e)s :	Jean-Pierre FRANCA au titre de la CRI, Michael FENKER, Yann NUSSAUME et Valérie NEGRE au titre de la recherche.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 11 mai 2010
- 2) Point sur les postes d'associés
- 3) Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'école
- 4) Bilan de la commission des relations internationales
- 5) Projet de création d'un « département Recherche » au sein de l'école
- 6) Questions diverses



Le président ouvre la séance à 16 heures 45.

REMARQUES LIMINAIRES

B. Gaudin informe les membres du conseil d'administration de l'ordre du jour chargé. En effet, cet ordre du jour transmis à l'ensemble des membres comporte six points dont des questions diverses. B. Gaudin indique des modifications dans l'ordre des points à aborder afin de libérer les personnes invitées, en fonction des sujets traités, au conseil d'administration.

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 11 mai 2010
- 2) Projet de création d'un «département Recherche» au sein de l'école
- 3) Bilan de la commission des relations internationales
- 4) Point sur les postes d'enseignants associés
- 5) Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'école
- 6) Questions diverses

1) Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 11 mai 2010

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du conseil d'administration du 11 mai 2010. Il devra intégrer les observations et les corrections d'A. D'Orazio, P. Bourdier envoyées le jour même.

2) Projet de création d'un «département Recherche» au sein de l'école

G. Amsellem présente le projet de création d'un «département Recherche». Il informe de la volonté commune de l'ensemble des membres des laboratoires et équipes de recherche en faveur de la création de ce département. Il sollicite l'accord du conseil d'administration sur le principe de la création de ce département et sur la méthodologie de travail proposée.

G. Amsellem pense que la recherche au sein d'une école n'est pas une activité périphérique et doit s'articuler à l'enseignement. La volonté commune de toutes les équipes de recherche de l'école permet d'ancrer la recherche dans le projet de l'école. Cette volonté conduit ainsi à la création d'un département recherche.

Ce «département Recherche» serait doté d'un conseil dont la composition serait la suivante :

- un titulaire et un suppléant par laboratoire
- deux titulaires et deux suppléants pour les membres extérieurs aux laboratoires de recherche de l'école.
- Les HDR encadrant des doctorants participeront également à ce conseil ainsi que deux doctorants.

Les membres seront désignés pour une année. Le conseil évaluera et précisera :

- son budget,
- ses missions,
- les axes de recherche communs.

G. Amsellem précise que ce «département Recherche» pourrait travailler sur la question des PRES. A cet égard, il sollicite les membres du conseil d'administration pour mandater le « département Recherche » sur l'avancement de la question des PRES. Il fait part de la méthodologie de travail souhaitée à savoir un cycle de réunions ouvertes avec des échanges approfondis entre les membres du département Recherche et des représentants des PRES, notamment sur les questions d'organisation, de moyens. Ces réunions seront systématiquement suivies de relevés de décision. A l'issue de ces réunions, le conseil du département recherche rédigerait une note de synthèse et de propositions pour le CA.

Par ailleurs, il fait part également du souhait de travailler sans tarder dans une perspective de valorisation des actions de recherche, en créant une collection dédiée à la recherche au sein des Editions de la Vilette, ou adossée à partir des revues en ligne.

G. Amsellem invite les membres du Conseil et ceux des laboratoires et équipes de recherche présents à un tour de table.

- P. Bourdier relève qu'il existe dans le compte rendu de la réunion des chercheurs une contradiction pour les laboratoires et équipes de recherche entre d'une part la volonté d'avancer collectivement et d'autre part le souhait de conserver leurs spécificités propres.

M. Fenker – Directeur du LET, ingénieur de recherche au Ministère de la culture, indique que l'idée n'est justement pas pour les laboratoires de perdre leur capital. Au contraire, les laboratoires souhaitent maintenir leurs spécificités mais qu'au-delà, il est nécessaire de clarifier le périmètre de tout cela. Il est important d'afficher les spécificités de la recherche architecturale et urbaine sans pour autant arriver à un seul laboratoire de recherche. Aujourd'hui, chaque laboratoire possède sa propre stratégie, mais il constate toutefois qu'il n'existe pas de stratégie au niveau de l'école. Le département recherche permettrait de fédérer toutes les énergies et les potentiels recherche, de mutualiser les moyens, de définir collectivement des grands axes de recherche –même si chaque laboratoire conserve sa propre identité- de créer des collaborations scientifiques et in fine de définir et de porter collectivement une stratégie commune.

Il précise également que les enseignants titulaires des ENSA ne bénéficient pas de décharges horaires pour leur permettre d'effectuer leurs travaux et missions de recherche, qu'ils effectuent donc en général en supplément de leur temps de travail et obligations de services.

- Y. Nussaume – laboratoire AMP – fait part du renouvellement générationnel des équipes de recherche qui souhaitent aujourd'hui travailler ensemble. Il rappelle que chaque laboratoire possède des enveloppes budgétaires propres et pose la question de l'enveloppe dédiée pour le nouveau département. Il relate également qu'il n'est pas simple de partager et de mettre en commun les expériences et les cultures. Il indique que la volonté de s'unir répond aux difficultés rencontrées pour répondre aux différentes demandes, appels d'offres, contrats de recherche. Pour mener une politique de recherche, notamment au niveau international, il semble nécessaire de trouver une nouvelle structuration.

- C. Younes – Responsable du Gerphau – Lavue (UMR CNRS/MCC) souligne qu'il n'y a pas de contradiction mais au contraire une synergie entre des spécificités d'équipes et la création d'un « département recherche ». Il semble qu'il y ait aujourd'hui les conditions favorables pour développer cette entité commune. Il apparaît désormais d'ailleurs crucial de se constituer en département étant donné que le contexte a changé, requérant davantage de mise en commun pour répondre à des appels d'offres notamment européens. Il semble également indispensable de se regrouper dans la perspective des PRES afin de clarifier et de rendre plus lisible la recherche à l'école. Mais aussi de se positionner du point de vue des PRES qui se précisent dans leur constitution en région parisienne.

- V. Negre – membre du laboratoire du CNAM

Elle souligne l'importance du conseil scientifique de ce futur département. La création de ce département représentant les laboratoires permet d'affiner une stratégie à l'échelle de l'école. Il manquait à l'école des liens entre les différents laboratoires qui travaillent parfois sur une même thématique. Il semble que des séminaires transversaux permettraient de croiser les expériences.

- B Gaudin aimerait qu'une réflexion soit menée sur les rapports à pérenniser pour tisser des liens entre les enseignements dispensés en formation initiale et la recherche.

- A.G Cohen s'interroge entre le rapport entre la recherche en architecture et l'enseignement. Il fait part des problèmes de financement pour mener une recherche experte qui apporterait de la matière première et permettrait de créditer des apports intellectuels et financiers. Il souhaite des échanges sains entre le premier cycle Licence, le second Master et le «département recherche».

- J. Harari constate l'incapacité de la CPR à développer ce lien entre enseignement et recherche. Il existe une difficulté pour la CPR à intégrer la recherche. Il faut établir pour ce «département recherche» une lettre de mission sur la question fondamentale des rapports entre l'enseignement et la recherche. Il

semble que les acquis de la recherche soient faiblement investis dans l'enseignement. Il évoque également le problème du statut des enseignants. Il est nécessaire de poser des jalons pour redéfinir le statut des enseignants-chercheurs. C'est la question fondamentale, ontologique de la relation entre enseignement et recherche. La question se pose également d'associer les professionnels à la recherche.

- A. D'orazio pose le problème des modalités du concours national et du mode de recrutement des enseignants. Ce «département recherche» pourrait nommer une commission pour faire un état des situations relatives aux enseignants chercheurs.

- F. Demichel mentionne que les PRES en Ile de France seront constitués fin juin. Si la commission ci-avant désignée doit se réunir, elle doit le faire très rapidement avant l'été. Elle indique qu'une fois les PRES constitués, il sera alors extrêmement difficile pour l'école d'y adhérer. Il semble difficile d'être en dehors d'un ou des PRES, sauf à prendre le risque d'une marginalisation.

G. Amsellem insiste sur l'importance pour l'école du choix d'association à un PRES. Il estime qu'on ne peut faire l'économie d'une réflexion approfondie afin de parvenir à une position partagée. Ainsi, même si la décision est urgente, il faut prendre le temps nécessaire à l'élaboration d'une position collective. C'est pourquoi il a semblé souhaitable de mener une réflexion aussi dans la perspective d'une intégration dans un PRES. Il mentionne qu'un PRES peut être composé d'établissements, de pôles et de thèmes de recherche. Il faut regarder les institutions, les thèmes et les propositions de certains PRES qui souhaitent que nous les rejoignons. Cela engage l'école dans l'avenir et cela concerne toute l'école.

C'est pourquoi, G. Amsellem a souhaité solliciter le conseil d'administration sur le principe :

- de la création de ce «département Recherche»
- de l'élaboration d'une lettre de mission.

Le conseil d'administration émet un accord de principe sur la constitution de ce département. Il souhaite que lors du prochain conseil d'administration, la composition du département, les membres du conseil scientifique du département et l'ordre des priorités soient présentés. Par ailleurs, il demande que soit présentée une cartographie des relations entre les laboratoires et les PRES, un état des relations plus général des ENSA d'Ile de France et les PRES seront présentés également lors du conseil d'administration du 15 juillet. Ce travail sera mené par A. D'Orazio et C. Younès, membres élus du collège des enseignants.

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des présents le principe de création du «département de la Recherche». Il demande que soit présenté lors du conseil d'administration du 15 juillet prochain un document exposant la composition du conseil scientifique du département de la Recherche, les missions du département, l'état des lieux des relations existantes entre les laboratoires et/ou les équipes de recherche au sein de l'école et les PRES et plus généralement les relations des écoles d'Ile-de-France avec les PRES.

3) Bilan de la commission des relations internationales

Le conseil d'administration a souhaité un bilan et des éclaircissements afin de mieux définir le cadre de politique générale en matière de relations internationales.

B. Gaudin rappelle que les membres de cette commission ont été désignés par le conseil d'administration. Il souhaite qu'un état des lieux, des éclaircissements et un bilan sur les relations internationales soient opérés pour définir un cadre de politique générale.

- J.P. Franca fait part de son étonnement de se retrouver seul aujourd'hui face au conseil d'administration, pour présenter ce point. Il rappelle que la CRI est composée de plusieurs personnes. JP Franca indique qu'il est présent dans cette instance depuis huit ans. Il fait part d'un bilan excellent de l'école au vu de sa situation, du nombre d'étudiants qui bénéficient de coopérations. Il réaffirme les missions de la CRI.

Il rappelle qu'un voyage de première année a été mis en place il y a trois ans et qu'il représente un élément important, constitutif de l'identité de l'école. Il mentionne également que l'équilibre entre les mobilités entrantes et sortantes a été rétabli et que l'intégration de la mobilité dans un cursus n'est pas simple. Il semble qu'il faille un maximum d'enseignants pour gérer les relations internationales pour l'établissement et la validation, entre autres, des contrats d'études. Néanmoins, le grand nombre d'enseignants au sein de la CRI engendre quelques difficultés de fonctionnement. L'idée de privilégier la mobilité en première année de second cycle entraîne des diminutions d'effectifs étudiants. De plus, les Erasmus entrants ne se répartissent pas de la même manière dans les enseignements. Il semble que la question de la première année de second cycle soit fondamentale pour la prochaine habilitation (2012). Par ailleurs, il souligne qu'il n'existe pas assez d'enseignements de langues dans le cursus, du fait du peu d'enseignants titulaires en France. C'est une contradiction car l'école s'affiche comme une école internationale. Par ailleurs, il semble nécessaire de rendre lisible les actions vers l'extérieur et celles à l'intérieur.

- B. Gaudin rappelle que la liste des enseignants élus au le conseil d'administration affirmait dans ses missions et son programme pour les élections la volonté d'améliorer le fonctionnement et l'organisation entre les différentes instances et commissions et le corps enseignant et étudiant. Il convient de trouver des articulations entre le conseil d'administration, la CPR et les commissions. Cela implique que le conseil d'administration s'intéresse aux commissions de l'école. Il rappelle que les membres des commissions ont été reconduits et renouvelés. Aujourd'hui, le conseil d'administration s'interroge sur quatre points :

- 1 Qui est en mobilité à l'école ?
- 2 Les relations avec les écoles internationales.
- 3 La nature de ses relations.
- 4 Les difficultés rencontrées.

- J.P Franca mentionne que pour établir un bilan il semble nécessaire de posséder un outil pour permettre une lecture simple.

- A. D'Orazio se pose des questions sur la gestion de la mobilité et sur les modalités de répartition des 140 000 euros du budget alloués aux relations internationales. Elle rappelle que le fait pour le conseil d'administration de poser des questions n'est en soi ni révélateur d'une suspicion ni illégitime. Elle regrette que la responsable des relations internationales ne soit pas présente aujourd'hui. Elle s'interroge sur la question de l'investissement fait au regard des considérations du conseil d'administration, dont l'objectif est que la mobilité profite au plus grand nombre. Elle s'interroge donc par exemple sur les 650 étudiants ayant participé à un voyage d'études ou à un workshop et constate que 88 étudiants ou plus sont présents en doublons dans le tableau communiqué. Elle s'interroge sur les étudiants en mobilité entrante qui bénéficient de mobilité sortante. Enfin, elle constate l'absence de bilan pédagogique. Elle fait part du nouveau dispositif dans lequel la procédure d'appel d'offres doit faire valoir un projet de mobilité. Elle souhaite que l'ensemble du processus se déroule de manière transparente et rappelle que le conseil d'administration renouvelle sa confiance à la CRI et qu'il ne remet pas en la composition de cette commission.

- J.P Franca indique que ces questions sont présentes au sein de la CRI. Il faut identifier tous ces éléments et il semble nécessaire de posséder un outil. Il indique qu'un voyage de première année a été mis en place mais qu'il n'existe pas de voyage pour la promotion entière en première année de second cycle.

- J Harari regrette également l'absence de bilan. Il s'attendait à un bilan qualitatif et à un bilan pédagogique. Il fait état d'une politique du chiffre (quantitative) portée par l'ancienne direction. Il relève un grand nombre de workshops coûteux au Japon, au Chili et de multiples initiatives en Amérique latine indépendantes du pôle MAP – et du groupe de projet consacré à l'Amérique latine ... pour parfois peu d'étudiants. Ces Workshops, nombreux en en second cycle sont organisés au détriment des initiatives en premier cycle. Il pense qu'il est nécessaire qu'en Licence les étudiants s'ouvrent aux cultures architecturales et urbaines étrangères. Il constate un déficit de stratégie : qu'en est-il de la capitalisation, du devenir et de l'approfondissement des expériences, de leur mode de transmission ?

- J.P Franca rappelle que le critère pédagogique est majeur. Il est demandé au retour d'une mobilité un

bilan permettant d'évaluer en amont et en aval leur expérience. Il fait part également du sentiment d'une dérive vers les destinations lointaines. Il souhaiterait la mise en place d'un plafond par étudiant.

- J. Ancelot rappelle que, antérieurement, les demandes de subventions parvenaient au conseil d'administration. Par la suite, le conseil d'administration a mis en place cette commission pour répartir ces financements.

- S. Sartori rappelle l'impossibilité de gérer ces missions sans instruction des demandes en amont. La mise en place de la procédure d'appel d'offres lancée auprès des enseignants, la saisine systématique et l'instruction collective des dossiers par la CRI et la décision d'attribuer une enveloppe dédiée aux relations internationales ont jeté les bases d'une visibilité et d'une transparence.

- P. Bourdier est sidéré par l'absence de bilan. Il s'étonne du climat de suspicion qui semble régner à la CRI. Il rappelle, sans désavouer les enseignants qui s'investissent dans la CRI, que le rôle du conseil d'administration est bien de définir une politique d'école dans tous les domaines. Cela implique que les commissions ou les groupes de travail fassent un travail d'information, de synthèse et de proposition d'orientations, permettant un débat et des prises de décisions.

- B Gaudin rappelle que le bilan n'a pas été présenté. Le CA a besoin de ces commissions pour agir positivement, donner des directions, préserver le capital pédagogique (?) et mener des actions en matière budgétaire. Il n'est pas une chambre d'enregistrement. Il souhaite obtenir un bilan pédagogique écrit sous forme d'un texte synthétique de deux pages.

- G. Gribé pense que s'il semble ne pas y avoir de politique claire en matière de relations internationales, c'est essentiellement parce que ni l'école, ni le Conseil d'administration ne donnent d'orientations claires. Il ajoute qu'aujourd'hui il y a matière pour définir ces orientations, celles-ci devant être précisées en commun.

- G. Amsellem constate également l'absence de bilan. Il souhaite que le bilan s'appuie sur une réponse aux observations d'A D'Orazio et de J Harari. Ce bilan qualitatif et pédagogique pourrait prendre la forme d'une note synthétique de deux pages rédigée par la CRI puis soumise au conseil d'administration. Cette note doit permettre au conseil d'administration de quantifier le nombre d'étudiants actuellement en mobilité, de mesurer la nature des relations de l'école avec les autres écoles internationales, d'évaluer les difficultés rencontrées et de mieux apprécier l'impact budgétaire des relations internationales sur le budget général de l'école.

4) Point sur les postes d'associés

Guy Amsellem rappelle que l'école dispose d'un plafond d'emplois de 105 enseignants titulaires équivalents temps plein (ETP) pour l'année. Compte tenu des départs et des arrivées prévues (départs à la retraite, mutations, concours, réintégrations) d'enseignants titulaires, l'école ne dispose plus que de 12 postes ETP au lieu de 17 en 2009 pour asseoir le recrutement des maîtres assistants associés.

Au vu de ces contraintes, le conseil d'administration, après analyse détaillée des différents mouvements du corps enseignant pour la rentrée universitaire prochaine et après le vote de ses membres (4 absentions et 7 voix pour) décide de ne pas reconduire les 9 contrats de maîtres associés correspondant à 5 équivalents temps plein dans les champs suivants :

Champs	Nombre d'équivalent temps plein (ETP)	Nombre d'enseignants concernés
ATR	1	1 (un poste à temps plein)
SHSA	1	2 (2 demis -postes)
STA	1	2 (2 demi- postes)
TPCAU	2	4 (4 demis -postes)

5) Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'école

G. Amsellem mentionne la note transmise aux membres du conseil d'administration pour information avant envoi à la tutelle.

6) Questions diverses

- Relocalisation de l'école

G. Amsellem et B. Gaudin font un point d'information sur l'avancement du dossier. G. Amsellem a rencontré dernièrement Mme Elisabeth Borne, directrice générale de l'urbanisme de la Ville de Paris. Mme Borne va mobiliser ses services pour procéder à une étude de faisabilité foncière. Elle souhaite travailler avec un petit groupe pour avancer le projet. Ce groupe sera composé de G. Amsellem, B. Gaudin et/ou V. Cornu. Une fois réalisée l'étude foncière, l'école pourra alors transmettre au ministère un dossier comportant la nature, le coût et le phasage possible de l'opération.

- Demande de congé pour études et recherche de V. Nègre

V. Nègre a transmis au conseil d'administration une demande de congé pour études et recherche afin de finaliser le Mémoire inédit de son habilitation à diriger des recherches en cours de préparation.

- C. Younès estime très important que l'école soutienne cette démarche et relève que V. Nègre a le souci de maintenir ses cours.

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des présents la demande de congés pour étude et recherche de V. Nègre.
--

- Capacité d'accueil de la formation HMONP

- J. Harari fait part d'une lettre envoyée aux 52 enseignants susceptibles d'encadrer des ADE, 170 ADE sont encadrés et 25 enseignants ont répondu à ce jour, ce qui représente une capacité d'encadrement pour environ 170 impétrants. Il indique qu'à son avis, la plupart des étudiants ayant obtenu leur Master, désire légitimement achever leur formation en architecture par la formation HMO dans la continuité du cursus académique. C'est cette demande pédagogique qu'il faut satisfaire, d'abord au bénéfice des étudiants de notre école.

- C. Younès estime que l'école est submergée et que cela la dessert. Elle pense qu'il ne faut pas dépasser la capacité d'accueil de l'école au vu des moyens internes d'encadrement, qui semble ne pas devoir dépasser 270 ADE. Elle considère également que les étudiants de l'école doivent pouvoir y poursuivre leur HMONP.

- A. D'Orazio estime qu'il faut être capable de donner et de définir nos exigences sur les six années des études d'architecture.

- B. Lahiji mentionne que 400 étudiants inscrits en PFE sont potentiellement susceptibles de s'inscrire en HMO, et qu'il serait normal et honnête vis à vis des étudiants, de leur permettre à tous d'achever leur formation HMONP. Il faut donc que l'école et les enseignants s'accordent :
soit les enseignants encouragent les étudiants à faire leur HMO dans la continuité de leurs études et donc il faut que l'école assume entièrement cette formation et se donne les moyens de l'offrir au moins à tous ses étudiants diplômés.

soit il faut arrêter de les encourager vers la HMO à tout prix en affirmant que c'est la seule voie possible!

Par ailleurs, réserver la HMONP en priorité à nos étudiants, n'est pas en accord avec la tradition

de l'école «ouverte et accueillante».

- P. Paulot souligne qu'il faut mieux être ferme et préciser notre plafond au vu des pratiques des autres écoles.

Décision :

Après délibération et vote du conseil d'administration (contre : 1 – pour : 11 – abstention : 3), la capacité d'accueil des architectes diplômés d'Etat pour les sessions à venir doit tendre vers un plafond de 270 ADE correspondant aux moyens d'encadrement de l'école et aux infrastructures. Le conseil d'administration précise également que les inscriptions dans cette formation seront réservées en priorité aux étudiants de l'école. La capacité exacte d'accueil sera définie lors du conseil d'administration d'octobre prochain. En parallèle une procédure de sélection sera définie.

- Point d'information concernant le renouvellement du collège étudiants au conseil d'administration

S.Sartori rappelle que ces élections se dérouleront le 28 juin de 9H à 18H au sein de l'école. Le dépôt des listes doit s'opérer pour le 11 juin prochain.

- Procédure d'admission en première année de premier cycle

Un bilan complet sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

- Point sur la réponse de l'école au rapport de l'AERES

G. Amsellem rappelle que la réponse de l'école doit être désormais envoyée très rapidement à l'AERES. Le projet de réponse a été adressé pour relecture et validation à l'ensemble des membres du CA.

- Atelier international du Grand Paris

Guy Amsellem fait part également d'une première réunion qui s'est déroulée le 13 avril dernier à la Drac Ile-de-France, à laquelle participaient toutes les écoles d'architecture d'Ile de France.

L'ENSAPLV était représentée par la direction, A. D'Orazio, B. Weber, P. Duguet. Lors de cette réunion, B. Weber a proposé d'établir un recensement des projets menés dans les écoles sur le Grand Paris.

Une prochaine réunion est prévue le 22 juin à la DRAC. L'école doit se prononcer sur la question de sa participation à cette initiative.

- J. Harari estime que la présence de l'école est une tentative de légitimer l'Atelier International du Grand Paris. Il fait part des contradictions entre les projets des équipes retenues. Il s'interroge sur l'initiative tardive de la DRAC quant à l'organisation de ces réunions et sur l'opportunité d'engager l'école dans ce processus. Il questionne également le périmètre et la composition du Grand Paris. Il rappelle qu'à l'école, les groupes de projet travaillent depuis longtemps sur les problématiques de la métropole et de la banlieue. Concernant la présence de l'école à la prochaine réunion, il suggère que l'école ait un statut d'observateur.

- G. Gribé s'étonne et se réjouit que la DRAC se préoccupe enfin des écoles. L'objet des travaux pédagogiques de l'école n'est pas de servir un projet politique et de plus sur une région qui possède des manifestations assez fortes sur cette question. Il préconise que l'école ait une position claire. Sur la question du Grand Paris, il a toujours pensé que les écoles devaient s'emparer du sujet ayant toutes les forces nécessaires pour le faire.

- B. Gaudin pense que nous devons prendre position sur le sujet sans trop tarder. Il en a discuté avec B. Weber. Selon lui, au travers du regard de l'école, il est possible d'apporter des points de vue et de construire un propos en toute indépendance. Cependant, cette position requiert un consensus au sein de l'école et une mobilisation des enseignants pour apporter une contribution significative.

- A D'orazio fait part d'une réunion déroutante devant une DRAC qui découvrirait le dossier. Elle préconise que l'école, à ce stade, se positionne en observateur. Pour mettre en place le recensement des projets qui portent sur le sujet (?); elle s'interroge sur les conditions (?). Elle considère que l'école doit procéder à cet affichage au moins pour elle.

- C. Younès considère que le recensement doit s'opérer également auprès des laboratoires. Plusieurs laboratoires de l'école pourraient intervenir quant à l'hypothèse du développement des métropoles, étant donné les problématiques développées.

- P. Paulot pense plutôt qu'il serait intéressant de connaître d'abord les attendus de l'Atelier International du Grand Paris concernant les écoles.

- A.G. Cohen estime que l'école est fragile sur les moyens et que le recollage pourrait faire émerger autre chose.

- B. Gaudin estime que pour la prochaine réunion, l'école n'est pas prête à apporter une réponse claire sur la manière dont elle peut contribuer au débat sur le « Grand Paris ». Dans un premier temps, elle souhaiterait connaître les attendus, le cadre plus précis, les objectifs poursuivis.

Décision :

Après délibération, le conseil d'administration décide que B. Gaudin et G. Amsellem participeront à la réunion à la DRAC le 22 juin prochain à 9H30 afin d'obtenir les « attendus » de l'Atelier International du Grand Paris concernant la participation des Ecoles.

Points complémentaires à aborder lors du conseil d'administration du 15 juillet prochain :

- Procédure ajournement PFE en septembre décidé en septembre mesure reconduite ou non.
- Bilan admissions première année

Le président du conseil d'administration lève la séance à 21H15.

Le Président du Conseil d'Administration

Bruno GAUDIN

